

	1ere commission	2nde commission
Date limite de réception des dossiers de demande par les composantes	31/10/2020	26/02/2021
Date limite de réception des dossiers à la DFE <i>ENVOI PAR COURRIEL UNIQUEMENT</i> <i>NB : possibilité d'envois échelonnés</i>	06/11/2020	12/03/2021
Date, horaire et lieu de réunion de la commission	17/11/2020	<i>à définir</i>

NB : la seconde commission est réservée aux doctorants et aux IA tardives sur dérogation.

Les étudiants qui auraient dû demander un remboursement exceptionnel avant le 31 octobre ne peuvent pas prétendre à une prolongation des délais de demande auprès de cette seconde commission.